

SYNDICAT
EMERAUDE

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2014



*Rapport sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets*

Le présent rapport, à la fois administratif, technique et financier, a notamment pour objet de satisfaire aux obligations qui résultent des dispositions législatives et réglementaires régies par le décret n°2000-404 du 11 mai 2000.



SOMMAIRE

LE SYNDICAT EMERAUDE	4
Compétence et territoire	5
Organisation et fonctionnement	6
LA PRÉVENTION	7
Caractérisation des ordures ménagères résiduelles	8
Le compostage	9
SERD / Stop-Pub / Valorisation des encombrants	10
LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS	11
La pré-collecte	12
La collecte	13
Tonnages par flux et évolution 2013-2014	14
Evolution des ratios 2004-2014	16
L'Eco-site du Plessis-Bouchard	17
La collecte des déchets dangereux	18
Mise à disposition de bennes	19
La collecte des papiers	19
Le traitement	20
Bilan matière	21
Zoom sur la valorisation énergétique	22
Zoom sur les emballages recyclables, papiers et cartons	23
LES FINANCES	24
Compte Administratif	25
Fonctionnement	26
Investissement	27
Zoom sur les recettes de fonctionnement	28
LA COMMUNICATION	29
Information	30
Sensibilisation	31
Événementiel	32

LE SYNDICAT ÉMERAUDE

Structure intercommunale créée en 1993, le Syndicat mixte Émeraude a fêté ses 20 ans en octobre 2013.

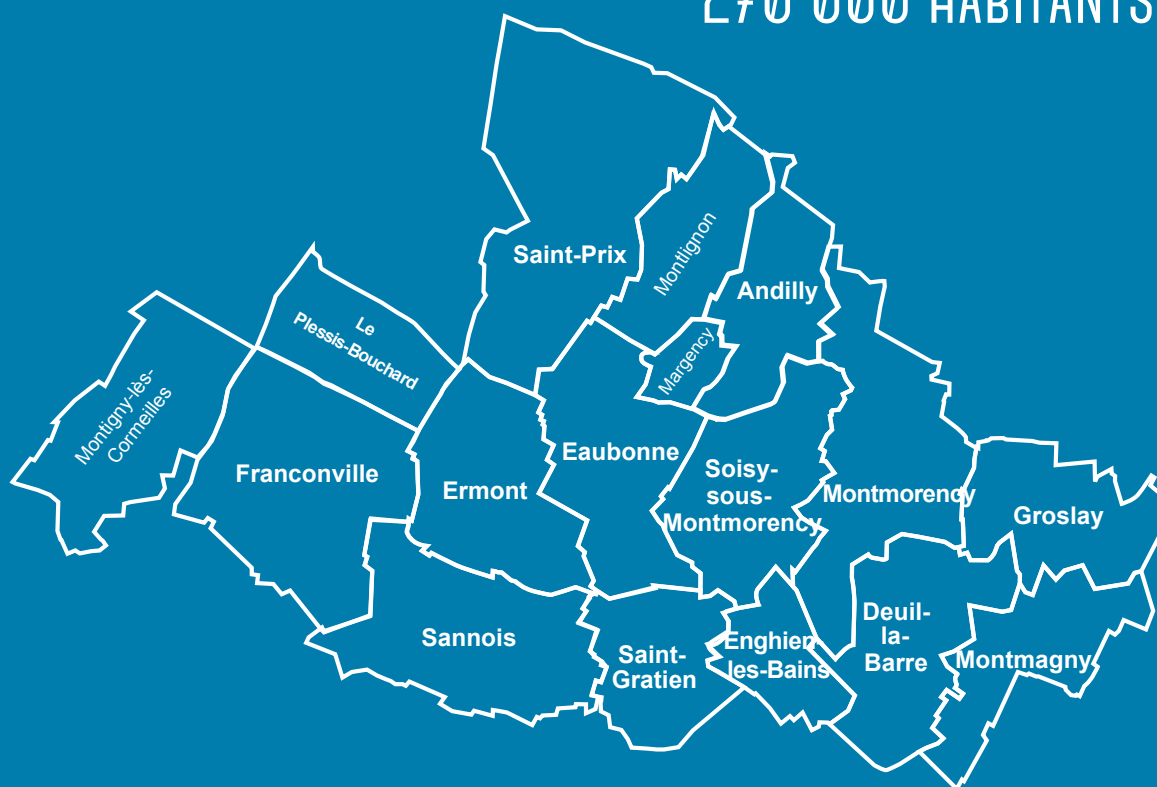
20 années au service d'un territoire qui a connu des modifications au fil du temps et qui continue d'évoluer notamment au gré des réformes de l'intercommunalité.

Son siège et ses bureaux sont situés sur la commune du Plessis-Bouchard (Parc d'activités des Colonnes), à l'emplacement de l'Eco-site ou déchèterie.

○ DOUBLE COMPÉTENCE :
COLLECTE & TRAITEMENT

○ 17 COMMUNES, RÉPARTIES SUR
3 COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION

○ 34 ÉLUS ET 13 AGENTS
PERMANENTS AU SERVICE DE
270 000 HABITANTS



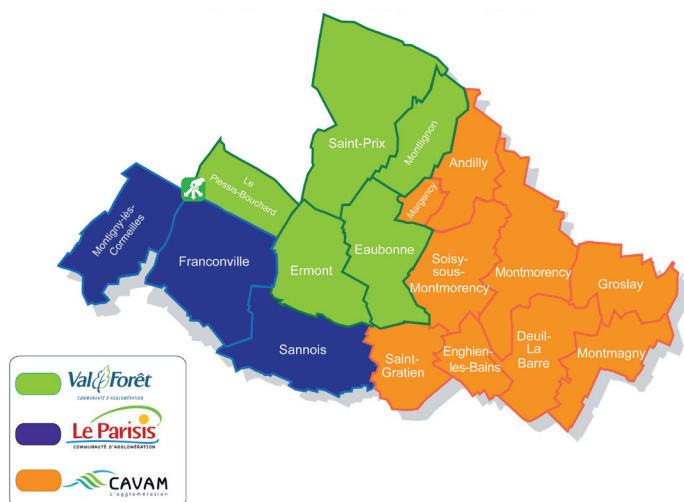
COMPÉTENCE ET TERRITOIRE

UNE MISSION :

COLLECTER, VALORISER ET TRAITER LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS PRODUITS SUR LA VALLÉE DE MONTMORENCY répartie sur 3 agglomérations, soit 17 communes, représentant un bassin de population de plus de 270 000 habitants.

LE TERRITOIRE DU SYNDICAT EMERAUDE

AU 1^{er} JANVIER 2014



Communauté d'Agglomération	Population INSEE (2011)
CAVAM	120 142
Le Parisis	79 661
Val & Forêt	69 217
Total Emeraude	269 020

Au 1er janvier 2014, la commune d'Enghien-les-Bains a rejoint la Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency (CAVAM), marquant ainsi la fin des adhésions individuelles de communes au Syndicat Emeraude.

Désormais, le Syndicat Emeraude n'a plus comme adhérents que les 3 communautés d'agglomération suivantes : CA Val et Forêt, CAVAM et CA le Parisis.



ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

INSTANCES DÉCISIONNELLES

Le Syndicat Emeraude est administré par un Comité Syndical constitué de 34 membres titulaires (2 par commune) et 34 membres suppléants.

Ce Comité vote le budget, décide des investissements et des modalités de gestion du service au travers de délibérations (62 ont été prises en 2014).

Un Bureau Syndical, composé de 13 membres définit, quant à lui, les grandes orientations et prépare les décisions qui seront prises en Comité Syndical.

En 2014, le Comité s'est réuni à 6 reprises et le Bureau à 4 reprises.

2014 : ANNÉE DE RENOUVELLEMENT ÉLECTORAL

Suite aux élections municipales de mars 2014, les agglomérations ont désigné leurs représentants au Syndicat Emeraude. Suite à ce renouvellement, un nouveau Président a été élu : M. Gérard LAMBERT-MOTTE et le Bureau a été désigné comme suit :

- 1er vice-président : M. Alain GOUJON
- 2ème vice-président : M. Joël BOUTIER
- 3ème vice-président : M. Daniel FARGEOT
- 4ème vice-président : M. Philippe SUEUR
- 5ème vice-président : Mme Marie-Christine CAVECCHI
- 6ème vice-président : M. Michel VERNA
- 7ème vice-président : M. Jean-Pierre ENJALBERT
- 8ème vice-président : M. Julien BACHARD
- 9ème vice-président : M. Xavier HAQUIN
- 10ème vice-président : M. Bernard JAMET
- Secrétaire : M. Alain CHABANEL
- Secrétaire-adjoint : Mme Claude ESTRADÉ

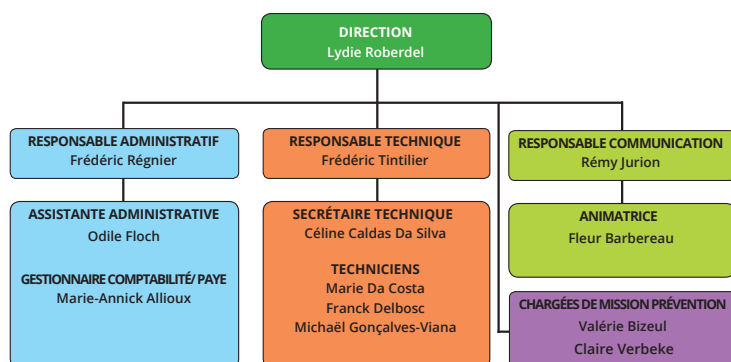
Plusieurs commissions de travail ont été créées à l'issue de ce renouvellement :

- Commission « Finances et fiscalité » ;
- Commission « Gestion intégrée des déchets » ;
- Commission « Déchèterie » ;
- Commission « Prévention et Communication » ;

La Commission d'Appels d'Offres s'est réunie 6 fois en 2014 pour l'ouverture et l'analyse d'offres ou l'attribution de marchés ou pour avis sur des projets d'avenants aux marchés en cours.

ÉQUIPE OPÉRATIONNELLE

En 2014, le Comité s'est appuyé sur une équipe de 13 agents (8 femmes et 5 hommes) majoritairement titulaires, complétés sur une partie de l'année par un agent de Sannois dans le cadre d'une mise à disposition. Ces agents sont répartis en 4 services : administratif, technique, prévention et communication, rattachés à une directrice.



UN SECTEUR GÉNÉRATEUR D'EMPLOIS

Les emplois indirects nécessaires à la gestion du service sont d'environ 400 personnes chez les différents prestataires de services avec lesquels le Syndicat Emeraude est en contrat.

LA PRÉVENTION

Depuis Janvier 2011, le Syndicat Emeraude s'est engagé dans un Programme Local de Prévention des Déchets avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), dont l'objectif principal est de réduire de 7% sur 5 ans les quantités d'ordures ménagères et assimilées (OMA) produites sur le territoire.

Les OMA regroupent les ordures ménagères résiduelles ou OMR (bac marron), les emballages, papiers et cartons (bac jaune) et le verre (bac vert).

La prévention des déchets consiste à éviter ou à réduire la production de déchets et à limiter leur nocivité (substances dangereuses ou difficiles à recycler) en amont de la collecte des déchets. Elle intervient en amont du recyclage qui a, lui, pour but de récupérer la matière valorisable des déchets produits.

- - 4% OMA PAR RAPPORT 2010
- 461 COMPOSTEURS DISTRIBUÉS
- 7 500 STOP PUB DISTRIBUÉS
- 10 ATELIERS SUR LE COMPOSTAGE ET DÉCHETS VÉGÉTAUX RÉALISÉS

	2010 Année 0	2011 Année 1	2012 Année 2	2013 Année 3	2014 Année 4
Population	267 517	269 020	270 165	271 147*	272 099*
Poids des O.M.A par habitant En kg/hab./an	362	362	356	347	348
Évolution par rapport à 2010		+ 0,1 %	- 1,7 %	-4,2 %	- 4 %

* Estimation

CARACTÉRISATION DES OMR¹

1 : ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

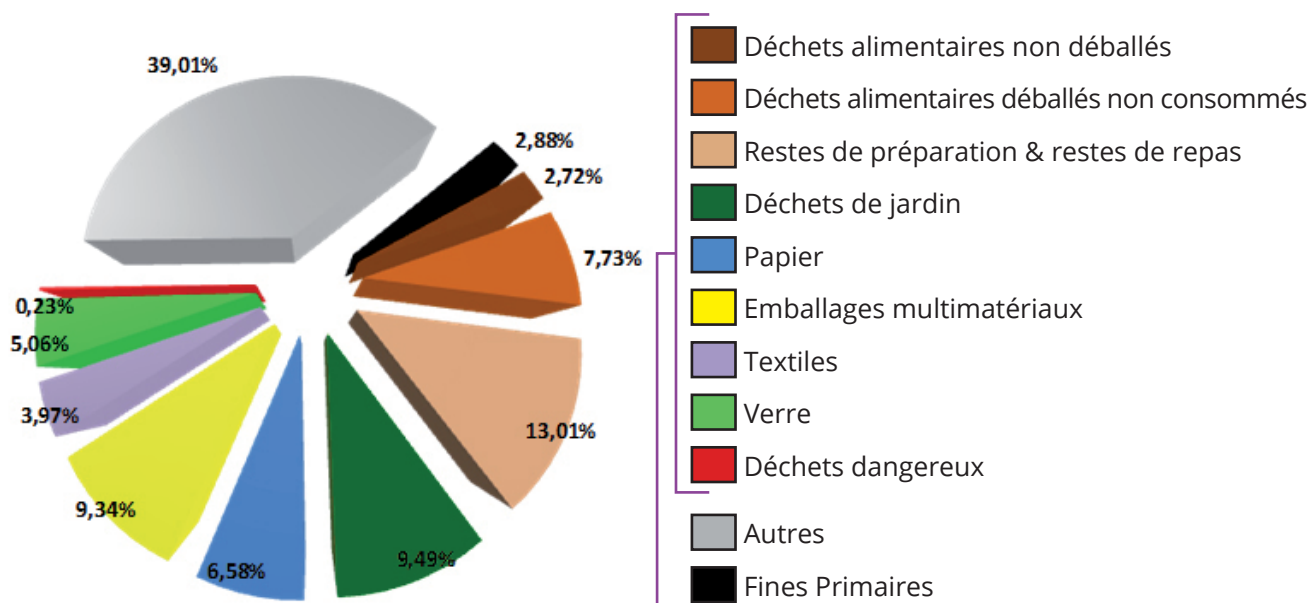
Une campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles a été réalisée en juin par un cabinet d'études missionné par le Syndicat.

Le but de cette campagne était d'analyser le contenu des bacs d'ordures ménagères résiduelles (bac marron) de différents secteurs du territoire, afin de mieux cerner les actions à mener pour réduire ces déchets. Dix échantillons ont été réalisés en différenciant les typologies d'habitat, les modes de collecte,...

Suite aux caractérisations réalisées, on peut en déduire la composition moyenne des ordures ménagères résiduelles du Syndicat Emeraude :



GRAPHIQUE : COMPOSITION DES OMR À L'ÉCHELLE DU SYNDICAT ÉMERAUDE



58% de déchets contenus dans le bac marron (soit 170 kilos/habitant par an) sont évitables, compostables, recyclables ou détournables pour une collecte moins onéreuse et plus vertueuse.

LE COMPOSTAGE

Le compostage est une des pratiques qui permet de réduire le plus efficacement les déchets des ménages. En effet, grâce au compostage, le poids des poubelles peut être réduit de 1/3 environ.

DOTATION EN COMPOSTEURS, EN LOMBRICOMPOSTEURS ET EN COMPOSTEURS DE GRANDE CAPACITÉ

Afin de pouvoir proposer la pratique du compostage à tous les habitants, le Syndicat met à disposition à prix réduit, en plus des composteurs :



- Des lombricomposteurs pour les personnes résidant en appartement



- Des composteurs de grande capacité pour les sites de compostage collectif (établissements publics, résidences,..)

ATELIERS

Des ateliers gratuits et ouverts à tous pour s'initier ou se perfectionner à la pratique du compostage ont été proposés par le Syndicat Emeraude. Les ateliers se sont déroulés sur la plateforme de compostage du Syndicat.

En 2014, 10 ateliers ont été proposés.

- 2 ateliers « Lombricompostage »,
- 2 ateliers « Réduction des déchets verts du jardin »,
- 6 ateliers « compostage »,



MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU DE GUIDES COMPOSTEURS

Les guides composteurs sont des habitants bénévoles du territoire qui sont volontaires pour aider le Syndicat Emeraude à développer la pratique du compostage.

De septembre à décembre 2013, une campagne de communication a été lancée, en partenariat avec la ville de St-Gratien, pour recruter ces futurs guides.

Début 2014, 16 guides ont été formés par deux maîtres composteurs du Syndicat Emeraude. En mai, une cérémonie de remise de diplômes a eu lieu à Saint-Gratien.



Depuis, les guides sont sollicités pour participer à des stands, animer des ateliers, organiser des apéro-compost. Ils ont aussi créé un autocollant pour faire la promotion du compostage.



SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

L'objectif de cette semaine est de sensibiliser la population à la nécessité de réduire la quantité de déchets qu'elle génère et de donner des clés pour agir au quotidien.

Durant cette semaine, le Syndicat Emeraude a proposé aux habitants 5 ateliers de sensibilisation autour de la réduction des déchets :

- Atelier « Compostage »
- Atelier « Gaspillage alimentaire »
- Atelier « Réparation de vélos »
- Atelier « Couches lavables »
- Atelier « Ménage écologique »

Pour faciliter l'accès des habitants à ces ateliers, ces derniers se sont déroulés sur différentes villes du territoire.

Bilan de la SERD 2014
6 villes partenaires
16 ateliers réalisés
263 personnes sensibilisées

STOP-PUB ET OPÉRATION BOÎTES AUX LETTRES TÉMOINS

POINTS DE DISTRIBUTION DE L'AUTOCOLLANT STOP-PUB

Les mairies, mairies annexes, bibliothèques, médiathèques, centres sociaux, maisons de quartier... ont été sollicités pour qu'ils mettent à disposition l'autocollant auprès des habitants.

- 54 points de distribution sur le territoire
- 7 565 autocollants distribués en 2014.



OPÉRATION BOÎTE AUX LETTRES TÉMOINS

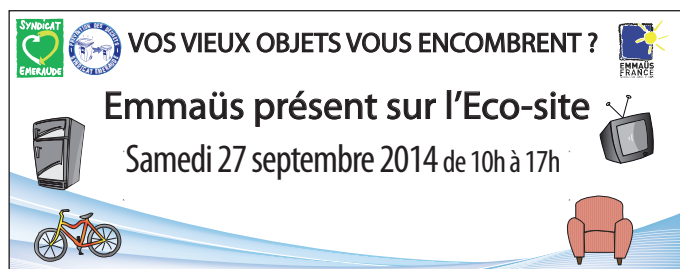
Afin d'évaluer le respect de l'autocollant Stop-pub apposé sur les boîtes aux lettres et de sensibiliser les émetteurs de publicités, des personnes acceptant de quantifier le poids des prospectus reçus dans leur boîte aux lettres, avec ou sans stop-pub ont été recherchées.

	Avec STOP-PUB	Sans STOP-PUB
Publicités reçues	7 kg /an	23 kg /an

VALORISATION DES ENCOMBRANTS

PARTENARIAT AVEC EMMAÛS

L'association Emmaüs de Bernes-sur-Oise a été présente à la déchèterie du Plessis-Bouchard tous les derniers samedis du mois de septembre à décembre, de 10 à 17 heures. Plus de 7,5 tonnes d'objets ont été récupérés (soit environ 1,8 tonne par samedi).



PROJET DE RECYCLERIE

Les recycleries sont des structures à vocation sociale et environnementale qui permettent de récupérer des objets dont les gens désirent se débarrasser. Ces objets sont triés, nettoyés, réparés si besoin et remis en vente. Il n'en existe pour l'instant aucune dans le Val d'Oise.

En 2014, le Syndicat a développé un partenariat avec l'Association de Défense et Prévention pour la Jeunesse (ADPJ), qui souhaite étendre ses activités en créant un chantier d'insertion « recyclerie ». Cette structure pourrait porter le projet de recyclerie et gérer la future structure.

LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

En 2014, le Syndicat Emeraude a collecté, valorisé et traité 122 195 tonnes (hors déchets pris en charge par les éco-organismes).

15% des tonnages d'ordures ménagères résiduelles, d'emballages-papiers et de verre ont été collectés à l'aide de bornes enterrées.

Plus de 1 100 équipements sont aujourd'hui en service sur le territoire du Syndicat ; ils permettent de répondre à la plupart des problématiques de l'habitat collectif en terme de gestion des déchets.

Les déchets collectés sont de mieux en mieux valorisés, afin de réduire leur impact environnemental, tout en maîtrisant le coût de leur gestion.

Ainsi, en 2014, les tonnages enfouis ont diminué de 57% par rapport à 2013, en faveur d'une valorisation énergétique et des partenariats ont été mis en place avec plusieurs structures :

- Avec Eco-DDS, pour la prise en charge des déchets dangereux spéciaux des ménages,
- Avec le SIGIDURS, syndicat voisin de gestion des déchets, pour un accès d'une partie de la population à la déchèterie de Sarcelles,
- Avec Eco-Mobilier, pour la prise en charge des déchets d'éléments d'ameublement collectés sur la déchèterie,
- Avec Emmaüs, pour améliorer le réemploi.

○ RATIOS 2014

- EMBALLAGES ET PAPIER

43 KG/AN/HAB. (MOYENNE IDF : 35)*

- VERRE

22 KG/AN/HAB. (MOYENNE IDF : 20)*

- ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

287 KG/AN/HAB. (MOYENNE IDF : 303)*

- ENCOMBRANTS (HORS DÉCHÈTERIE)

33 KG/AN/HAB. (MOYENNE IDF : 27)*

○ AUGMENTATION DE LA VALORISATION DES DÉCHETS :

- PLUS DE 16 000 TONNES D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES DÉTOURNÉES DE L'ENFOUISSEMENT.

- 270 TONNES DE DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT VALORISÉES (VIA ECO-MOBILIER).

* : source : Tableau de bord des déchets franciliens – Observatoire Régional des Déchets – Edition 2014.

LA PRÉ-COLLECTE :

Le Syndicat Emeraude fournit aux usagers des contenants pour permettre la présentation de leurs déchets en toute sécurité et conformément aux règles de salubrité publique. Si l'entretien en état de propreté des contenants mis à disposition par le Syndicat Emeraude est à la charge des usagers, la maintenance préventive et les réparations sont prises en charge par le Syndicat.

FOURNITURE DES CONTENANTS

La collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles, des emballages recyclables et du verre se fait par l'intermédiaire de bacs ou de bornes enterrées.



La règle de dotation des bacs a été fixée par délibérations (n°2008/02/03 et n°2014/12/02). Les volumes des bacs attribués dépendent du nombre d'habitants dans le logement et de la fréquence de collecte :

- Bac à cuve marron et couvercle marron pour les ordures ménagères résiduelles (à l'exception des administrés des communes d'Enghien-les-Bains, Montlignon et Montmagny),
- Bac à cuve grise et couvercle jaune pour les emballages,
- Bac à cuve verte et couvercle vert pour le verre (principalement des bacs de 35 litres non roulants),
- Bac à cuve grise et couvercle bordeaux pour les déchets assimilés des producteurs non ménagers,
- Bac à cuve grise et couvercle bleu pour le papier des établissements publics.

Le volume du parc de bacs a augmenté de 1,5 % par rapport à 2013.



Les bornes enterrées sont dédiées à un groupe d'habitations et font l'objet d'études de dimensionnement et de faisabilité d'implantation. En 2014, 108 bornes ont été installées sur le territoire (43 pour les ordures ménagères, 36 pour les emballages, et 29 pour le verre).

A noter que deux communes du Syndicat Emeraude bénéficient d'un service de collecte des déchets végétaux pour lesquels 156 000 sacs en papier biodégradable ont été fournis.

MANTENANCE DES CONTENANTS

L'âge moyen du parc de bacs est de 7 ans. Les bacs ont fait l'objet de 4 432 demandes d'interventions auprès du prestataire en charge de la maintenance (TEMACO).

Les bornes enterrées à ordures ménagères font l'objet d'une maintenance préventive annuelle incluant un lavage et une désinfection complets. 389 bornes ont fait l'objet d'un contrôle technique en 2014. Par ailleurs, dès signalement d'anomalies, le Syndicat Emeraude fait intervenir dans les 48 heures le prestataire en charge de réparer les bornes concernées (TEMACO). Le Syndicat a ainsi dû gérer 84 dysfonctionnements (tambour coincé, infiltrations d'eau, plateforme de sécurité détériorée...).

APPORT VOLONTAIRE

Le Syndicat Emeraude a également conservé son réseau de bornes d'apport volontaire dédiées au verre et au papier. Essentiellement aériennes, ces dernières ne nécessitent que très peu d'entretien. Le parc est composé de 89 bornes pour le verre et 43 pour le papier.

En parallèle, le Syndicat Emeraude développe le réseau de bornes d'apport volontaire du textile sur le domaine public avec le prestataire ECO-TEXTILE. Ainsi, 3 bornes supplémentaires ont été installées sur Saint-Gratien et Groslay, portant le nombre total de points d'apport volontaire à 61.

LA COLLECTE :

La collecte des déchets est réalisée par VAL'HORIZON sur 15 communes et SEPUR sur 2 communes. Ils mobilisent :

- une quarantaine de camions de 19 à 26 tonnes munis de lève conteneurs pour les bacs,
- 1 mini-benne de 3,5 tonnes pour accéder à certaines voies étroites,
- 5 camions équipés d'un bras grue pour les bornes enterrées et les points d'apport volontaire,
- Environ 150 agents pour assurer le service.



La fréquence de collecte des déchets varie en fonction des flux et des zones géographiques :

- pour les ordures ménagères : deux fois par semaine pour le pavillonnaire et parfois jusqu'à trois fois par semaine pour l'habitat collectif,
- pour les emballages et le verre : une fois par semaine,
- pour les encombrants : une fois par mois, voire une fois par trimestre en fonction des communes,
- pour les déchets végétaux : une fois par semaine entre le 15 mars et le 30 novembre pour Franconville et Saint-Prix (commune qui bénéficie d'une collecte hippomobile). Par ailleurs, Saint-Gratien a testé une collecte hebdomadaire des déchets végétaux de l'habitat pavillonnaire entre le 24 août et le 1er décembre 2014.



Les tournées de collecte des bacs ont lieu entre 5h30 et minuit en fonction des communes. La collecte des bornes est réalisée à partir de 7h30. L'organisation de ces tournées est en perpétuelle évolution en vue d'atteindre les objectifs suivants :

- Optimiser le rendement de collecte (diminuer les distances parcourues, limiter les émissions de CO₂); les bornes d'apport volontaire pour le verre et les papiers sont d'ailleurs équipées de sondes de mesure du taux de remplissage permettant une collecte des bornes lorsqu'elles sont remplies à 80%,
- Respecter les recommandations R437 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et diminuer les risques d'accidents (interdiction de la collecte bilatérale et des marche-arrières).

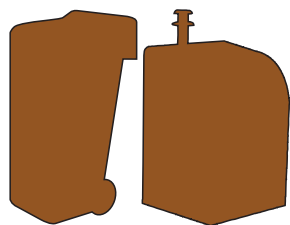
Concernant ce dernier point, un recensement des points noirs de collecte, consistant à identifier et qualifier les risques liés à la collecte, a été réalisé. Ainsi, 394 points noirs ont été relevés. En concertation avec le prestataire de collecte et les communes concernées, près de 12 % des points noirs ont d'ores et déjà pu être résolus.

Pour assurer le suivi de la qualité de collecte, le Syndicat Emeraude et son prestataire utilisent un logiciel de gestion des réclamations. En 2014, 4 391 demandes ont été enregistrées soit 2% de moins qu'en 2013.



TONNAGES PAR FLUX ET ÉVOLUTION 2013-2014

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

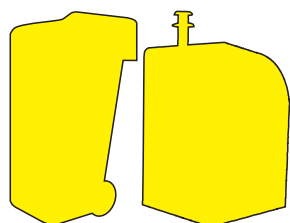


Tonnages Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) 77 105 t
 Evolution des tonnages / 2013 + 0,43 %
 Ratio 287 kg/an/hab.

Territoire	Population 2014	Tonnages bacs	Tonnages bornes enterrées	Tonnages Déchets des marchés	Tonnages totaux 2014	Evolution 2014/2013
CAVAM	120 142	34 125,01	2 230,41	144,71	36 500	-1,00%
Le Parisis	79 661	17 550,58	3 171,54	123,01	20 845	+ 0,08%
Val & Forêt	69 217	16 922,73	2 461,51	376,30	19 760	+ 3,62%
Total Emeraude	269 020	68 598	7 863	644	77 105	+ 0,43%



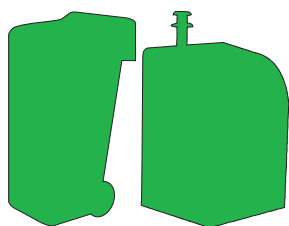
EMBALLAGES, PAPIERS ET CARTONS



Tonnages emballages, papiers & cartons 11 469 t
 Evolution des tonnages / 2013 + 1,72 %
 Ratio 43 kg/an/hab.

Territoire	Population 2014	Tonnages bacs	Tonnages bornes enterrées	Tonnages totaux 2014	Evolution 2014/2013
CAVAM	120 142	4 656,15	369,21	5 025	2,00 %
Le Parisis	79 661	2 667,02	495,88	3 163	1,59 %
Val & Forêt	69 217	2 836,57	443,68	3 280	1.40 %
Total Emeraude	269 020	10 160	1 309	11 469	1,72 %

VERRE



Tonnages verre 5 924 t
 Evolution des tonnages / 2013 + 0,32 %
 Ratio 22,02 kg/an/hab.

Territoire	Population 2014	Tonnages bacs	Tonnages bornes	Tonnages totaux 2014	Evolution 2014/2013
CAVAM	120 182	2 283,52	389,24	2 673	+ 0,45 %
Le Parisis	78 228	1 293,48	309,32	1 603	+ 1,14 %
Val & Forêt	69 107	1 288,58	359,36	1 648	- 0,65%
Total Emeraude	269 020	4 866	1 058	5 924	0,32%

ENCOMBRANTS



Tonnages encombrants 8 969 t
 Evolution des tonnages / 2013 + 2,28 %
 Ratio 33,34 kg/an/hab.

Territoire	Population 2014	Tonnages collectés en porte à porte	Tonnages collectés sur prestations exceptionnelles	Tonnages Apports villes	Tonnages totaux 2014	Evolution 2014/2013
CAVAM	120 142	3 405,69	1,70	548,30	3 956	1,64%
Le Parisis	79 661	2 183,48	0,00	454,44	2 638	3,25%
Val & Forêt	69 217	2 026,74	3,26	345,00	2 375	2,50%
Total Emeraude	269 020	7 616	5	1 348	8 969	2,28%

DÉCHETS VÉGÉTAUX



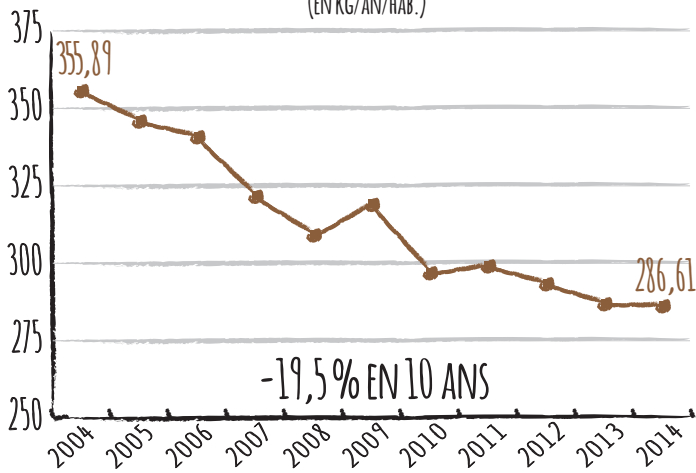
Tonnages déchets végétaux 2 208 t
 Evolution des tonnages / 2013 + 2,70 %
 Ratio 8,21kg/an/hab.

Territoire	Population 2014	Tonnages collectés en porte à porte	Tonnages apports villes	Tonnages totaux 2014	Evolution 2014/2013
CAVAM	120 142	117,52	649,18	767	11,81%
Le Parisis	79 661	773,28	252,14	1 025	0,79%
Val & Forêt	69 217	0,00	415,58	416	- 6,94 %
Total Emeraude	269 020	891	1 317	2 208	+2.70%

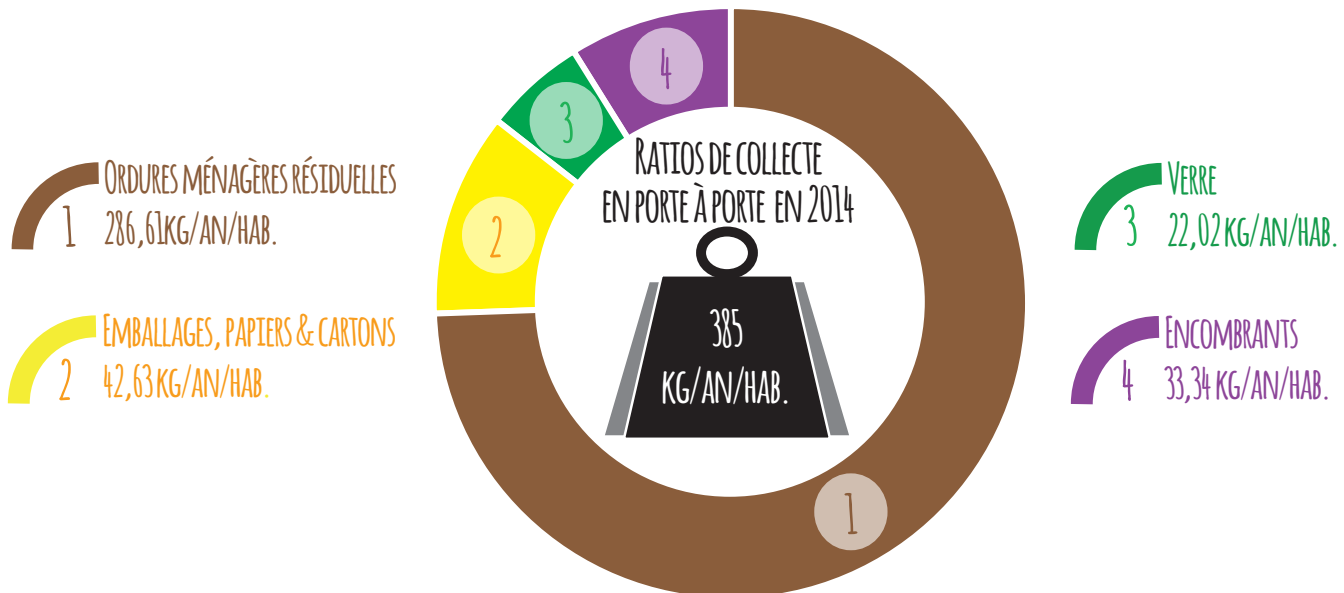
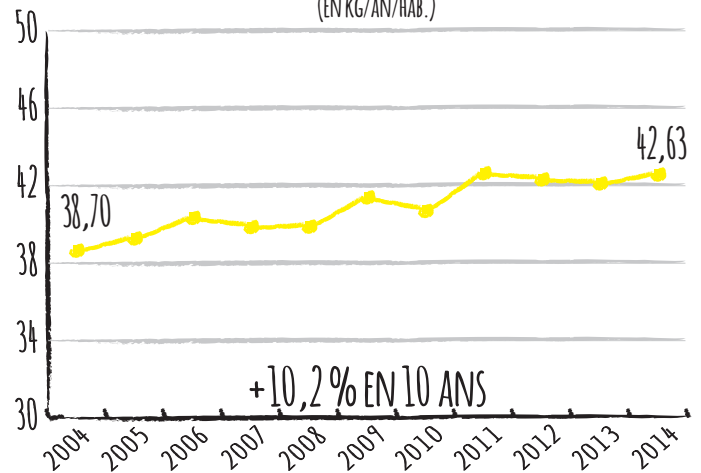
ÉVOLUTION DES RATIOS 2004-2014

2004 à 2008 : population 254 835 habitants (INSEE 1999)
 2009 : population 267 840 habitants (INSEE 2006)
 2010 : population 266 458 habitants (INSEE 2007)
 2011 : population 267 923 habitants (INSEE 2008)
 2012 : population 267 392 habitants (INSEE 2009)
 2013 : population 267 517 habitants (INSEE 2010)
 2014 : population 269 020 habitants (INSEE 2011)

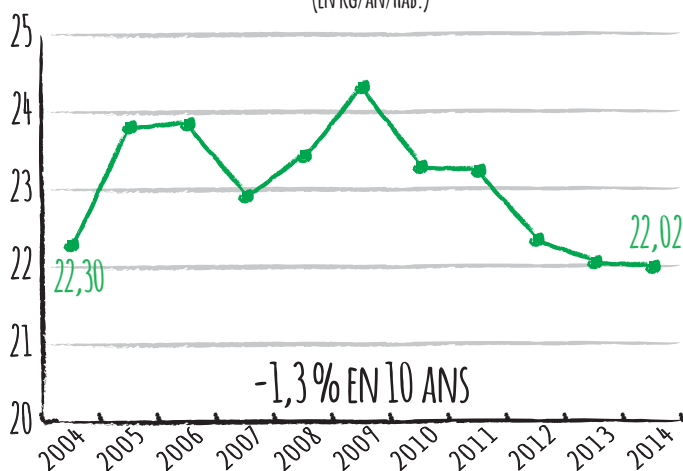
ÉVOLUTION DES RATIOS ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES
(EN KG/AN/HAB.)



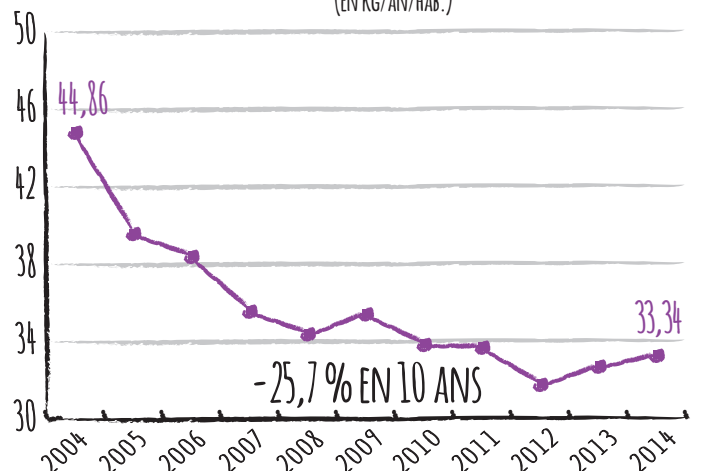
ÉVOLUTION DES RATIOS EMBALLAGES, PAPIERS & CARTONS
(EN KG/AN/HAB.)



ÉVOLUTION DES RATIOS DE VERRE
(EN KG/AN/HAB.)



ÉVOLUTION DES RATIOS DES ENCOMBRANTS
(EN KG/AN/HAB.)



L'ECO-SITE DU PLESSIS-BOUCHARD

Le Syndicat Emeraude dispose d'une seule déchèterie située sur la commune du Plessis-Bouchard. Cet équipement permet aux particuliers de déposer gratuitement leurs déchets de différentes natures qui ne sont pas ramassés dans le cadre de la collecte en porte à porte, contribuant ainsi à l'amélioration du recyclage et à la maîtrise des coûts de gestion des déchets.



FAITS MARQUANTS 2014

L'année 2014 a été marquée par la prise en charge opérationnelle par des nouveaux éco-organismes de deux catégories de déchets :

- Les déchets dangereux spéciaux des ménages collectés par la filière REP ECO-DDS depuis le 1^{er} janvier 2014,
- Les déchets d'éléments d'ameublement (DEA) collectés par la filière REP ECO-MOBILIER depuis le 1^{er} juillet 2014. La mise en place de cette nouvelle filière a permis de réduire les tonnages des bennes encombrants et bois, tout en améliorant le taux de valorisation.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur de la déchèterie a fait l'objet de précisions concernant les modalités d'accès, afin d'éviter les dépôts de déchets par les artisans professionnels. Les tonnages ainsi collectés ont baissé de 4% par rapport à 2013.

ACCÈS À LA DÉCHÈTERIE DE SARCELLES

La déchèterie du Syndicat est excentrée et insuffisante pour desservir l'ensemble de la population du territoire. Pour remédier partiellement à cette situation, une convention a été signée avec le SIGIDURS, syndicat de traitement des déchets voisin, pour permettre aux habitants de Groslay et Montmagny de fréquenter la déchèterie située à Sarcelles. Pour y accéder, les habitants concernés doivent demander une carte d'accès. Le service a débuté le 1^{er} avril 2014. A la fin de l'année, 529 cartes avaient été attribuées, et 1 132 passages enregistrés.

TONNAGES 2014

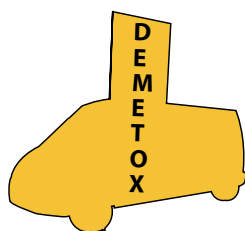
Nature déchets	Tonnages 2014	Evolution 2014/2013
Déchets Végétaux	2 370,19	+ 7%
Gravats	4 019,49	- 5%
DDNI (plâtres...)	2 701,66	- 10%
Encombrants	1 587,53	+ 9%
Bois	885,74	- 36 %
DEA	269,64	-
Cartons	117,94	+ 3%
Ferrailles	278,12	+ 1%
Papiers	33,26	- 42%
DEEE	342,10	- 7%
DDS - Filière REP	157,86	
DDS - hors filière REP	14,03	- 6%
Batteries	18,44	
Huiles usagées	13,04	- 23%
Piles	3,00	+ 1%
Textiles - linges - chaussures	37,28	+ 6%
Lampes Néons	1,55	+ 5%
Total	12 852	-3,8%
Emmaüs (réemploi)	7,54	-
Estimation tonnage apporté sur Sarcelles	300	



LA COLLECTE DES DÉCHETS DANGEREUX

Suite à l'ouverture de l'Eco-site du Plessis-Bouchard en 2004, la collecte en apport volontaire des déchets toxiques type huiles, solvants, acides/bases, piles, peintures... par le service Démétox (collecte des déchets ménagers toxiques) n'a été maintenue que sur les 10 communes du Syndicat les plus éloignées de la déchèterie. En complément, des modules sont à disposition dans la plupart des centres techniques municipaux.

La collecte en apport volontaire est réalisée grâce à un véhicule spécifique sur des points fixes (DEMETOX) selon un calendrier défini et via des modules mis à disposition dans les centres techniques municipaux qui en font la demande.



Tonnage collecté par le service Démétox et CTM 59 t
 Evolution du tonnage /2013 - 4,9 %

Territoire	Tonnages Av Démétox	Tonnages CTM	Tonnage total 2014	Evolution 2014/2013
CAVAM	25,93	19,38	45	-13,19%
Le Parisis	0,00	9,45	9	57,76%
Val & Forêt	0,31	4,43	5	28,46%
Total Emeraude	26	33	59	-4,9%



MISE À DISPOSITION DE BENNES

Le Syndicat Emeraude dispose d'un marché de fourniture et d'enlèvement de bennes pour les centres techniques municipaux (CTM). Cette prestation comprend la mise à disposition de bennes, la collecte et le traitement de leur contenu. Trois flux sont principalement concernés par ce service : déchets verts, tout-venant et gravats.



Territoire	Tonnages 2014							Total
	Tout Venant	Déchets Végétaux	Papiers - Carton	Ferrailles	Gravats	Pneus	DEEE	
CAVAM	1 217,12	608,81	2,94	13,42	464,86	4,84	6,47	2 318
Le Parisis	729,07	375,14	0,00	0,00	56,50	6,12	0,00	1 167
Val & Forêt	237,20	617,54	3,38	0,00	20,94	0,86	0,00	880
Total Emeraude	2 183,39	1 601,49	6,32	13,42	542,30	11,82	6,47	4 365

LA COLLECTE DES PAPIERS

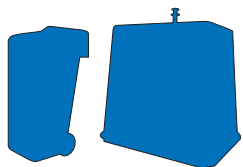
Depuis 2009, le Syndicat Emeraude propose aux écoles et administrations une collecte spécifique de papiers, journaux, revues, magazines et prospectus.

La collecte des papiers est réalisée, suivant les établissements, en bacs ou en bornes aériennes.

Le bac destiné au papier est constitué d'une cuve grise et d'un couvercle bleu. La collecte a lieu le dernier mardi de chaque mois. La fréquence est adaptée en fonction du type d'établissement.

Les bornes dédiées aux papiers sont équipées d'un opercule bleu et sont d'une capacité de 4 m³. Toutes les bornes sont équipées en outils de télérelève du taux de remplissage.

Après une montée en puissance, 116 établissements répartis sur 10 communes bénéficient de ce service. Cependant, les tonnages évoluent peu depuis 2012. Aussi, le Syndicat Emeraude a répondu et a été retenu fin 2014 par Eco-Folio lors d'un appel à projets. L'objectif est de collecter davantage de papiers en redynamisant les établissements déjà équipés, et en étendant le service à l'ensemble des communes du territoire.



Tonnages des papiers des écoles et administrations	66 t
Evolution des tonnages / 2013	+ 4,85%
Nombre de bornes aériennes en service fin 2014	40

Territoire	Tonnage bacs	Tonnage bornes	Tonnage total 2014	Evolution 2014/2013
CAVAM	12,73	12,70	25	+ 13,22%
Le Parisis	5,55	4,05	10	+ 35,98%
Val & Forêt	5,37	25,35	31	- 7,44%
Total Emeraude	24	42	66	+ 4,85%

LE TRAITEMENT

122 195 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectées et traitées en 2014 sur le territoire du Syndicat Emeraude, soit 0,17% de plus qu'en 2013 (hors tonnages pris en charge par les éco-organismes).

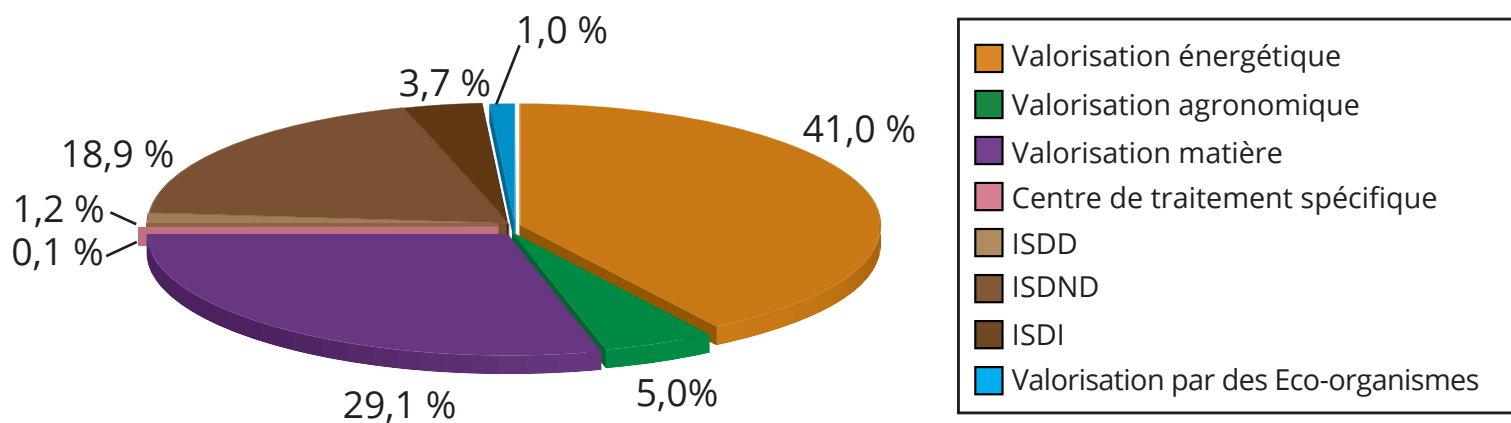
FILIÈRES DE TRAITEMENT	TONNAGES
Valorisation énergétique	50 631 t
Valorisation matière	35 950 t*
Valorisation agronomique	6 179 t
Centre de traitement spécifique	92 t
ISDD ¹	1 416 t**
ISDND ²	23 365 t
ISDI ³	4 562 t
Valorisation par des éco-organismes	1 290 t

- 1 ISDD : Installation de Stockage de Déchets Dangereux
- 2 ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
- 3 ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes

* dont 18 766 tonnes de sous-produits issus de l'incinération.

** sous-produits issus de l'incinération.



















RÉPARTITION DES FILIÈRES DE TRAITEMENT POUR L'ENSEMBLE DES DÉCHETS 2014



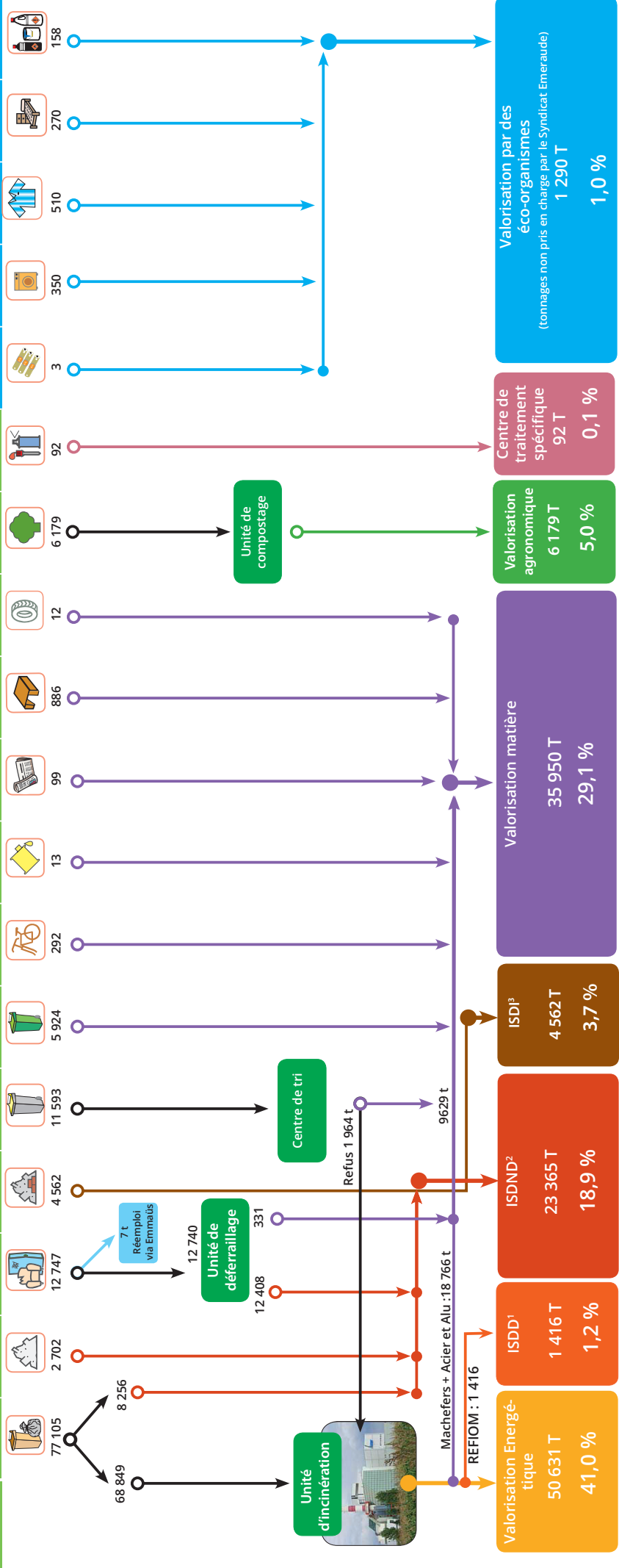
L'objectif du Syndicat Emeraude est de réduire les déchets à la source, conformément aux engagements pris dans le cadre du Programme Local de Prévention. Les déchets collectés sont ensuite prioritairement orientés vers les filières de valorisation (matière, agronomique ou énergétique) dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement définie dans la directive européenne du 19 novembre 2008.

BILAN MATIERE

Collecte par des éco-organismes

-  Ordures ménagères résiduelles
-  Gravats non inertes
-  Encombrants
-  Gravats inertes
-  Emballages /cartons
-  Verre
-  Ferrailles
-  Huiles
-  Papiers
-  Bois
-  Pneumatiques usagés
-  Déchets verts
-  Déchets toxiques
-  Piles
-  D.E.E.E. + Ampoules
-  Textiles
-  Déchets d'ameublement
-  DDM

Porte à porte	Ordures ménagères résiduelles	Gravats non inertes	Encombrants	Gravats inertes	Emballages /cartons	Verre	Ferrailles	Huiles	Papiers	Bois	Pneumatiques usagés	Déchets verts	Déchets toxiques	Piles	D.E.E.E. + Ampoules	Textiles	Déchets d'ameublement	DDM
	77105		7621		11469	5924			66			891						
Apport volontaire													26			472		
Apports communes			3531	542	6		13				12	2918	33		6			
Eco-site		2702	1595	4019	118		278	13	33	886		2370	32	3	344	37	270	158



1 ISDD : Installation de Stockage de Déchets Dangereux - 2 ISDNND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux - 3 ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes

ZOOM SUR LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

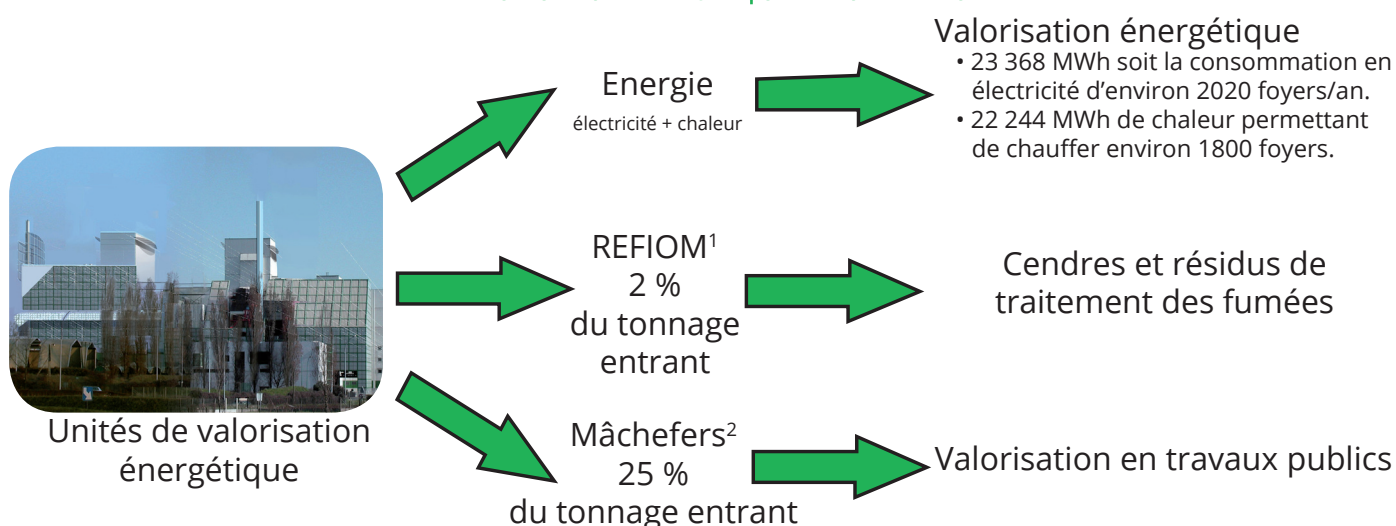
Le Syndicat Emeraude cherche à valoriser au maximum l'ensemble de ses déchets. Ainsi, les ordures ménagères doivent être le moins possible acheminées vers les centres de stockage. Elles sont majoritairement l'objet de valorisation énergétique. Les ordures ménagères résiduelles sont envoyées sur le Centre de Valorisation Énergétique (CVE) d'AZUR à Argenteuil. Leur incinération permet de produire de la chaleur et de l'électricité.

Afin de limiter plus encore le stockage, notamment en cas de panne ou d'arrêt technique du CVE d'Azur, les ordures ménagères sont transférées vers le centre de valorisation énergétique d'Azalys situé à Carrières-sous-Poissy. Cette organisation a permis de diminuer, par rapport à 2013, de 57% la part d'ordures ménagères stockée et donc non valorisée.

En outre, l'incinération des ordures ménagères permet de réduire considérablement le volume des déchets puisqu'il ne reste que 25 % du poids de déchets apportés en mâchefers, généralement valorisables en remblais routier, et 2% de résidus ultimes (résidus d'épuration des fumées).



LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE - INCINÉRATION



¹ REFIOM : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères - Rejets aux normes européennes : les cendres et résidus de traitement des fumées (environ 2% du tonnage entrant) sont envoyés vers une ISDD (Installation de Stockage de Déchets Dangereux).

² Mâchefers : ils sont utilisés en travaux publics après déferrailage, criblage et maturation : terrassement, remblais, couches de forme, structures de chaussées et parkings.

ZOOM SUR LES EMBALLAGES RECYCLABLES, PAPIER ET CARTONS

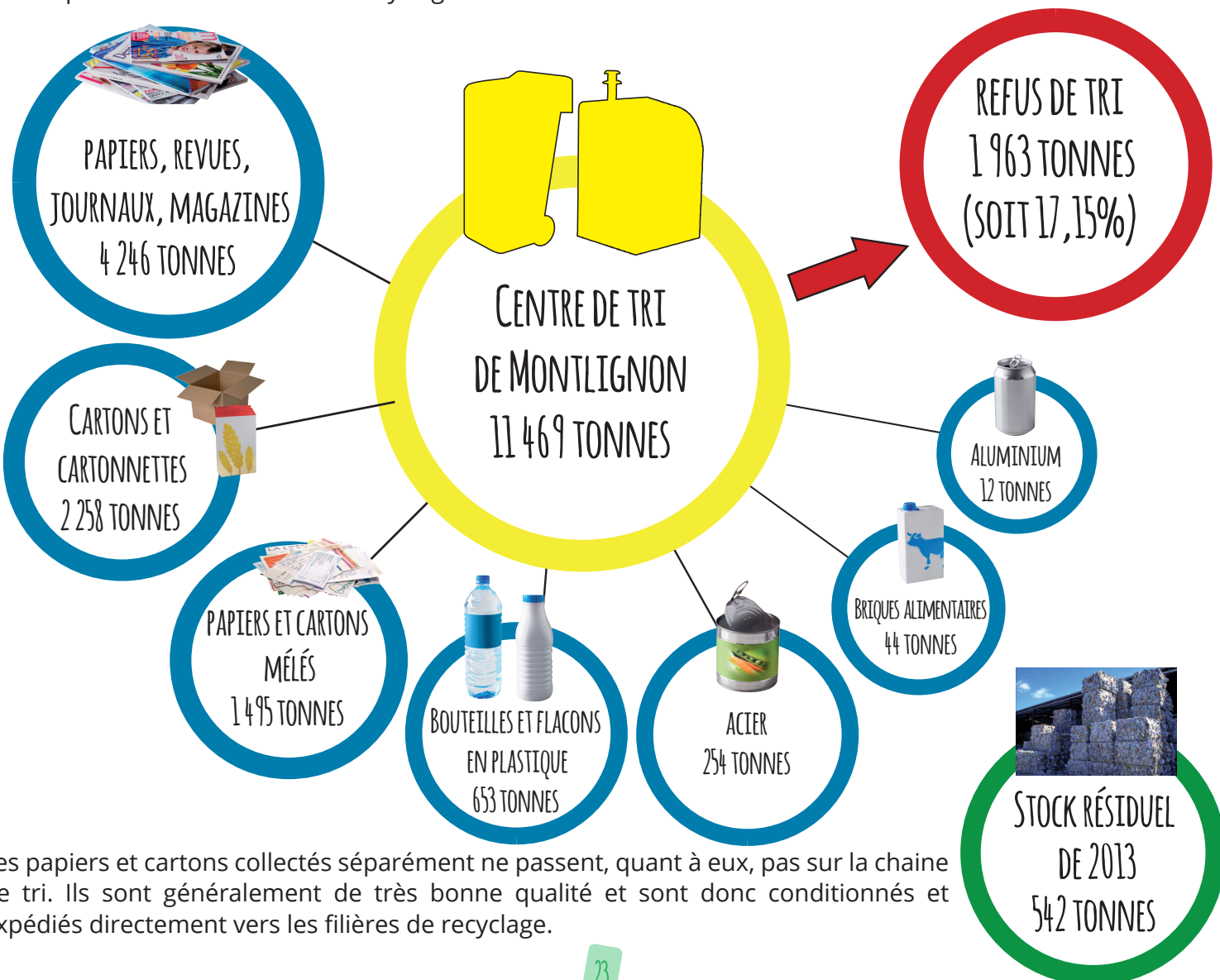
CENTRE DE TRI
MONTLIGNON

Les emballages ménagers recyclables sont acheminés vers le centre de tri de Val'Horizon situé à Montlignon. Les emballages sont alors triés de la manière suivante :

- automatiquement pour les métaux ferreux grâce à un électro-aimant,
- automatiquement pour les métaux non ferreux grâce à un courant de Foucault,
- manuellement par des agents pour les gros volumes, le plastique, les cartons, les papiers, et les refus de tri.



Les refus de tri, qui représentent 17,15% des produits collectés en bacs ou bornes jaunes, sont alors transférés vers le CVE d'Argenteuil. Les autres produits recyclables sont conditionnés pour être transportés vers les filières de recyclage.



Les papiers et cartons collectés séparément ne passent, quant à eux, pas sur la chaîne de tri. Ils sont généralement de très bonne qualité et sont donc conditionnés et expédiés directement vers les filières de recyclage.

LES FINANCES



Le financement du Syndicat Emeraude repose à 80% sur les contributions des communautés d'agglomération adhérentes (CA Val et Forêt, CAVAM et CA Le Parisis).

En effet, bien que le Syndicat Emeraude ait institué la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) depuis 2001, ce sont les agglomérations qui lèvent et perçoivent ladite taxe, qu'elles reversent au Syndicat à hauteur du produit demandé pour financer le service.

Malgré le fort impact lié à l'augmentation de la TVA, passée de 7 % à 10 %, et de 19,6 à 20 % au 1er janvier 2014 (impact d'environ 700 000 € sur les finances du Syndicat), il a été choisi de limiter, comme l'année précédente, la hausse du produit demandé à 1,8 %.

- BUDGET PRÉVISIONNEL GLOBAL DE 33,278 M€
- CONTRIBUTION DES AGGLOMÉRATIONS ADHÉRENTES (REVERSEMENT DE TEOM) : 24,395 M€
- SOUTIENS DES ÉCO-ORGANISMES ET VENTE DES MATÉRIAUX : 3,189 M€
- LE COÛT NET MOYEN DU SERVICE PAR HABITANT EST EN 2014 DE 90,30 €.

ÉVOLUTION DU PRODUIT DEMANDÉ POUR FINANCER LE SERVICE

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Montant	22 777 029	23 237 057	23 219 843	23 540 183	23 963 907	24 395 257
Evolution (%)		2%	-0,1%	1,4%	1,8%	1,8%

COMPTE ADMINISTRATIF

Les résultats définitifs du Budget 2014 du Syndicat Emeraude sont résumés comme suit :

		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat N-1 reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	28 727 035,47	29 041 217,99	-314 182,52	1 996 178,85	1 681 996,33
	Section d'investissement	1 000 844,66	1 032 135,68	-31 291,02	1 118 932,29	1 087 641,27
	Budget total	29 727 880,13	30 073 353,67	-345 473,54	3 115 111,14	2 769 637,60
Restes à réaliser	Section d'investissement	167 663,70	266 776,27	-99 112,57	-	-99 112,57
	Budget total	167 663,70	266 776,27	-99 112,57	0,00	-99 112,57
Budget total (réalisations et restes à réaliser)		29 895 543,83	30 340 129,94	-444 586,11	3 115 111,14	2 670 525,03

Le résultat brut global de clôture du budget 2014 est donc de 2 769 637,60 € (contre 3 115 111,14 € en 2013). Le résultat net global (prenant en compte les restes à réaliser) est donc de 2 670 525,03 € (contre 3 014 308,12 € en 2013).

Ce résultat, en nette diminution par rapport aux années passées, résulte principalement de la volonté de limiter sur 2014 l'augmentation du produit appelé de seulement 1,8 % par rapport à 2013, malgré, notamment, l'augmentation programmée de la TVA au 1er janvier 2014.

L'augmentation du produit aurait dû être de 5 % en 2014 pour que le résultat cumulé ne soit pas affecté.

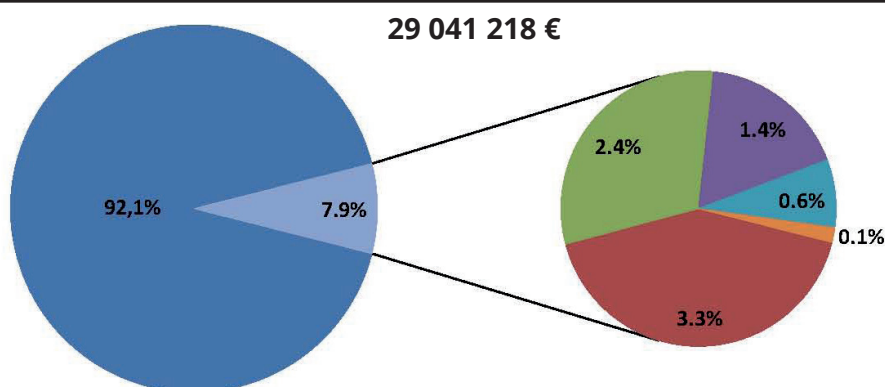


FONCTIONNEMENT

RÉPARTITION DES RECETTES ET DES DÉPENSES

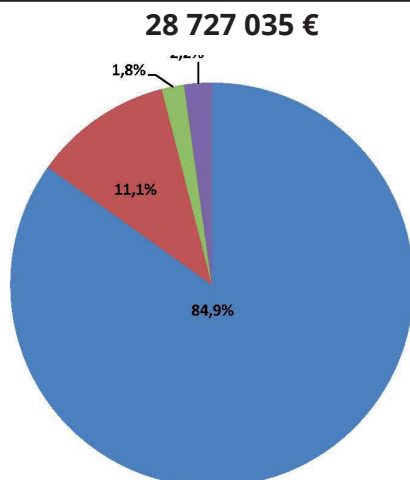
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2014

Contrats de prestations de services	26 752 552 €	92,1%
Dotations aux amortissements	958 909 €	3,3%
Frais de personnel	707 207 €	2,4%
Autres charges à caractère général	400 145 €	1,4%
Autres charges de gestion courante	182 535 €	0,6%
Charges financières et exceptionnelles	39 870 €	0,1%



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2014

TEOM	24 395 257 €	84,9%
Soutiens Eco-organismes et vente des matériaux .	3 189 317 €	11,1%
Redevance spéciale	503 652 €	1,8%
Autres	638 809 €	2,2%



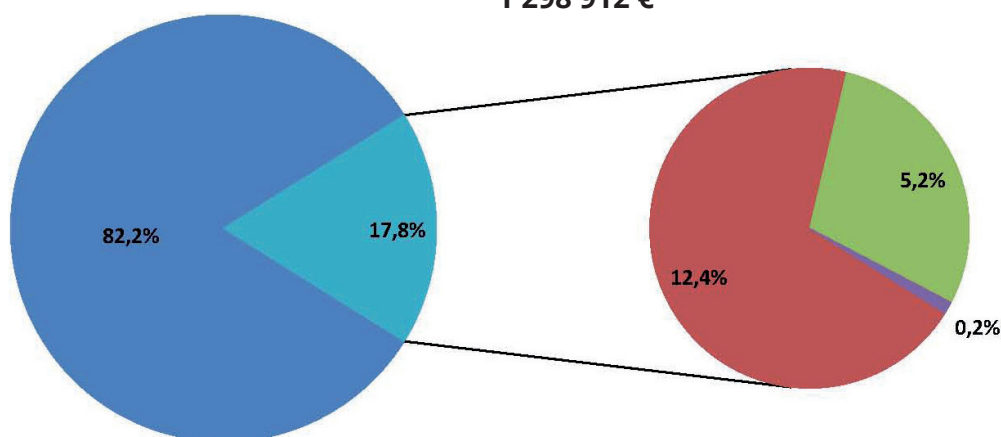
INVESTISSEMENT

RÉPARTION DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Investissements bornes, bacs et composteurs.....	1 067 964 €	82,2%
Autres	161 253 €	12,4%
Emprunts	66 875 €	5,2%
Travaux/Aménagements Eco-site	2 820 €	0,2%

1 298 912 €

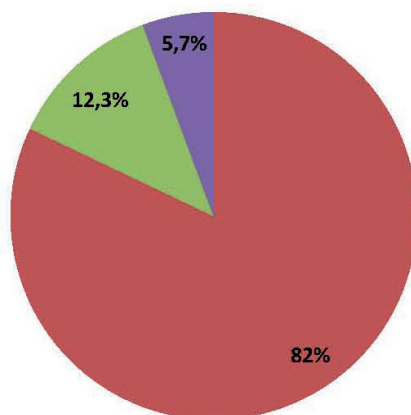


■ Investissements bornes, bacs et composteurs ■ Emprunts
 ■ Autres ■ Travaux/Aménagements Eco-site

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Amortissements	958 909 €	82,0%
FCTVA	143 500 €	12,3%
Subventions du département	66 099 €	5,7%

1 168 508 €



■ Amortissements ■ FCTVA ■ Subventions

ZOOM SUR LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Outre la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères qui, en 2014, a constitué 84,9 % des recettes de fonctionnement, les soutiens financiers des éco-organismes et la vente des matériaux issus de la collecte sélective ont représenté 11,1 % des recettes de fonctionnement. La redevance spéciale et d'autres soutiens ont également contribué, mais dans une moindre mesure (4 %) au financement du service.

○ T.E.O.M. :

- Communauté d'Agglomération Val et Forêt :	6 383 967 €
- Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency :	11 094 383 €
- Communauté d'Agglomération Le Parisis :	6 916 907 €

Total TEOM : 24 395 257 €

○ Soutiens des éco-organismes :

- Eco-Emballages :	1 577 660 €
- Eco-Folio :	235 440 €
- OCAD3E :	23 068 €
- Eco-TLC :	2 231 €

Total : 1 838 399 €

○ Autres soutiens (Programme Local de Prévention ADEME) :

262 499 €

○ Vente de matériaux issus de la collecte sélective :

- Journaux-Revues-Magazines (JRM) et Gros de Magasin (GM) :	502 337 €
- Bouteilles Plastiques :	168 382 €
- Cartonnettes (EMR) :	176 870 €
- Verre :	174 226 €
- Acier :	39 324 €
- Aluminium :	5 305 €
- Valorisations Eco-site (papiers, cartons, ferrailles, huiles, batteries) :	17 694 €
- Papiers de bureaux :	4 281 €

Total : 1 088 419 €

○ Redevance spéciale :

503 652 €

La redevance spéciale concerne les déchets d'origine non ménagère, collectés sans sujétions techniques particulières, dans le cadre du service public de ramassage. Bien que son application soit obligatoire depuis 1993, sa mise en œuvre se fait progressivement sur l'ensemble du Territoire du Syndicat. Son calcul est établi à partir du seuil de production de 1 440 litres de déchets par semaine. En deçà de ce seuil, la TEOM couvre le coût du service.



LA COMMUNICATION

La communication et la sensibilisation jouent un rôle prépondérant dans la réussite et la compréhension des actions engagées par le Syndicat Emeraude.

A l'écoute de ses habitants, acteurs essentiels d'une gestion durable des déchets, le Syndicat s'attache à répondre au mieux à leurs attentes en matière d'information.

Le travail de communication du Syndicat Emeraude s'articule autour de trois grands axes :

- Information
- Sensibilisation
- Événementiel

- NOUVEAU SITE INTERNET MIS EN LIGNE EN AVRIL 2014
- 4 171 ENFANTS SENSIBILISÉS LORS D'ANIMATIONS SCOLAIRES
- 1ÈRE EDITION DU TOURNOI MISSION ZÉR'Ø DÉCHET
- 14 STANDS D'INFORMATION TENUS DANS LES COMMUNES 990 PERSONNES SENSIBILISÉES



INFORMATION

L'EMERAUDE INFOS

La feuille d'information du Syndicat Emeraude a vu paraître quatre numéros en 2014 :

- N°26 Opérations foyers témoins
- N°27 Le geste de tri se simplifie !
- N°28 Les déchets dangereux où les jeter ?
- N°29 Les filières à responsabilité élargie du producteur (REP).

NOUVEAU GUIDE DU TRI



Nouvelle édition du guide du tri mis à jour avec :

- les consignes de tri papiers,
- les consignes de tri des emballages cartons,
- des astuces pour simplifier le geste de tri au quotidien.



Le plastique c'est simple comme une bouteille

Concernant le recyclage du plastique, pas de doute possible, si votre déchet ne ressemble pas à une bouteille ou à un flacon, il n'est pas recyclable.

Le guide est disponible à l'accueil des mairies des communes du Syndicat Emeraude.



LES ECO-GESTES S'EXPOSENT !

Dans le cadre de l'année quatre du PLP (cf. page 7), une exposition a été créée pour faire la promotion des éco-gestes dans les communes et lors des différentes interventions du Syndicat Emeraude.

LA SIGNALÉTIQUE DE LA DÉCHÈTERIE



Création d'une signalétique pour les bennes de L'Eco-site du Plessis-Bouchard.

SITE INTERNET



Mise en ligne du nouveau site internet en Avril 2014.

SENSIBILISATION

La sensibilisation des habitants aux gestes de prévention et de tri des déchets est primordiale pour une évolution des pratiques et une meilleure gestion des déchets.

C'est pourquoi le Syndicat souhaite inscrire ces gestes dans le quotidien des habitants en développant des comportements éco-citoyens, notamment auprès des enfants.

Des animations scolaires gratuites sont proposées aux enfants à partir de 8 ans :

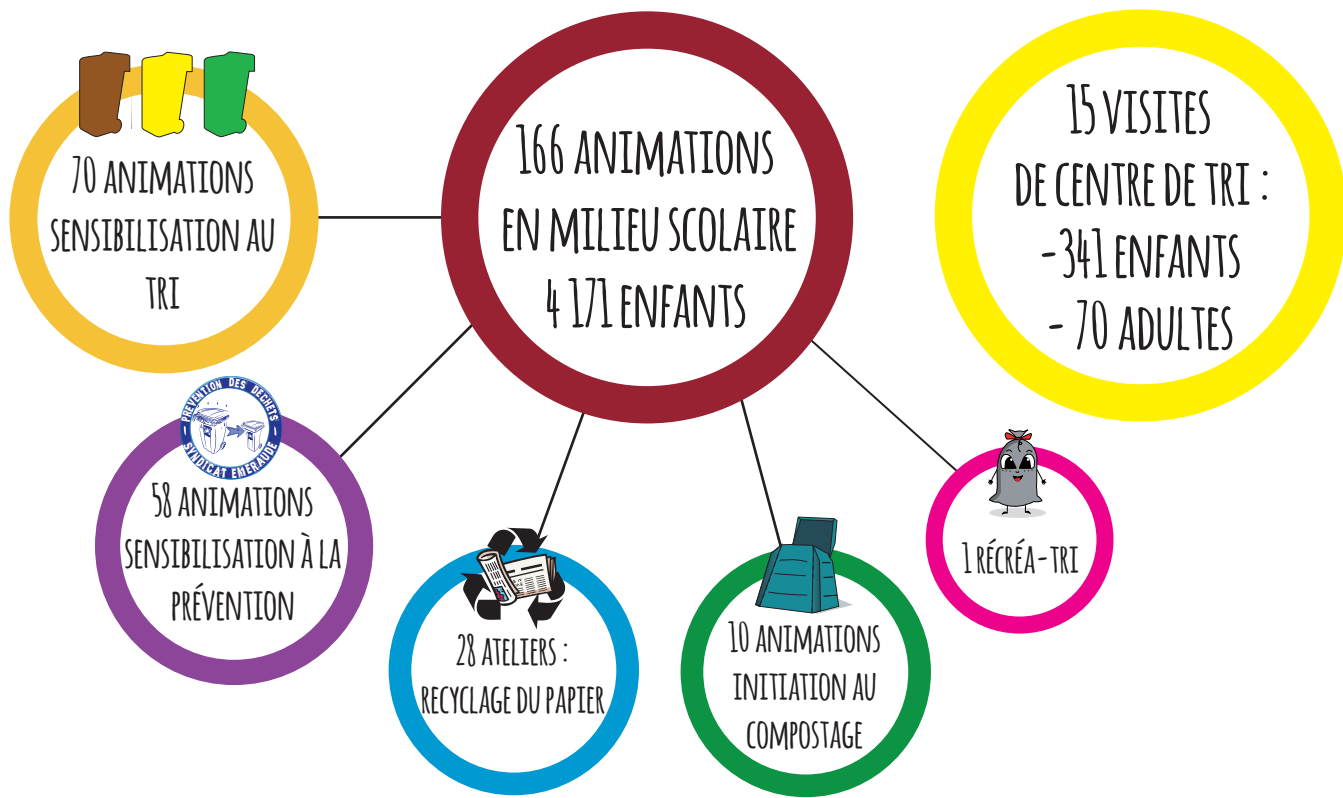
- La prévention « Réduisons vite nos déchets, ça déborde »
- Le tri et le recyclage « Le cycle des déchets »
- Un exemple de seconde vie des déchets « Atelier papier recyclé »
- Centres de loisirs : « La récréa-tri »
- Le compostage : animation réservée aux établissements équipés d'un composteur ou engagés dans une démarche de mise en place du compostage.



ANIMATION PRÉVENTION



VISITE DU CENTRE DE TRI



ÉVÉNEMENTIEL

TOURNOI INTERCOMMUNAL MISSION ZÉR'O DÉCHET !



Un grand tournoi a été organisé mercredi 4 juin à Montlignon, à destination de centres de loisirs et d'un centre socio-culturel. Cet événementiel était centré autour du jeu «Mission Zér'O Déchet» dont l'objectif est d'échanger sur le thème de la réduction des déchets dans le quotidien des enfants, au travers d'éco gestes à réaliser à la maison, à l'école ou au centre.



TOURNOI
INTERCOMMUNAL
6 COMMUNES
45 ENFANTS

Six communes ont participé à cette manifestation : Andilly, Enghien-les-Bains, Ermont, Montlignon, Saint-Gratien et Sannois, soit un total de 45 enfants ! Chaque commune participante présentait 4 équipes. C'est finalement l'équipe des «écolos girls» de la commune d'Andilly qui a remporté le trophée des vainqueurs.

LA SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

La SERD a eu lieu du 20 au 30 novembre 2014. À cette occasion, le Syndicat Emeraude, en partenariat avec 6 villes du territoire, a proposé aux habitants différents ateliers de sensibilisation autour de la réduction des déchets et sensibilisé plus de 260 personnes.



SERD 2014
17 ATELIERS
263 PERSONNES

STANDS D'INFORMATION

Les manifestations locales sont des moments propices pour échanger avec le public sur les enjeux de la gestion des déchets.

Le Syndicat Emeraude participe régulièrement aux événements organisés par les communes, via l'animation de stands d'information sur les déchets et la prévention. Il a réalisé 14 stands d'information en 2014 et sensibilisé près de 1 000 personnes.



STAND
AUX INSTANTS
NATURE
À ST-PRIX

PÊLE-MÊLE



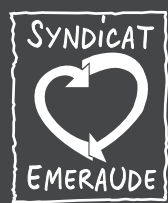


we
all want
reduce the
of plastic
please



The
with
bottle

* Made with 100%



SYNDICAT EMERAUDE
PARC D'ACTIVITÉS DES COLONNES
12 RUE MARCEL DASSAULT
95130 LE PLESSIS BOUCHARD
TÈL.: 01 34 11 92 92
EMAIL : CONTACT@SYNDICAT-EMERAUDE.COM